

adopté

SÉNAT

le 25 mai 1972.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant la ratification de la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, ouverte à la signature à La Haye le 16 décembre 1970.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 182 et 217 (1971-1972).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, ouverte à la signature à La Haye le 16 décembre 1970 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 25 mai 1972.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

(1) Voir le document annexé au numéro Sénat 182 (1971-1972).